

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cochez la case qui correspond à la course choisie :

13^{ième} Course des Vendanges

- Course 10 kms** 11€ jusqu'au 18/9/19
15€ le jour de la course
- Course 5 kms** 11€ jusqu'au 18/9/19
15€ le jour de la course
- Marche solidaire** 11€ jusqu'au 18/9/19
et sans classement 15€ le jour de la course

Règlement par chèque à l'ordre du Rotary Club
Aix Cézanne

Nom :

Prénom :

Sexe M / F né(e) le :

Tél :

Club, association, entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° licence :

Fédération :

Date : / /

N° de dossard :

Signature

J'accepte le règlement de la course ci-joint au verso

Autorisation parentale pour les mineurs :
Je soussigné(e)
autorise mon fils / ma fille à participer à la course
..... et dégage les
organisateur(s) de toute responsabilité.

Non licenciés : Joindre obligatoirement un certificat médical
daté de moins d'1 an (ou sa photocopie) de non contre-
indication à la pratique de la course à pied en compétition
conformément à la loi N° 84.610 du 16/7/84

Règlement

ARTICLE 1: Le ROTARY CLUB AIX CEZANNE», organise le samedi
21 Septembre 2019 une course ouverte à tous, licenciés ou non,
sous l'appellation « LA COURSE DES VENDANGES».
Départ : Courses 17h.

ARTICLE 2: Parcours sur routes et chemins. Départ Place du Village
et Arrivée Gymnase Marcel Cau à Puyricard.

ARTICLE 3: Assurances: les organisateurs sont couverts par
une police souscrite auprès de GAN Assurance Guy Sebag 3,
rue Irma Moreau à Aix-en-Provence. Individuelle accidents: Les
licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance
liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer
personnellement.

ARTICLE 4 : Organisation : La sécurité est assurée par des
signaleurs, les organisateurs, les secouristes et un Médecin.

Ravitaillement (liquide, solide) au Kilomètre 5 et à l'Arrivée. Vestiaire
non gardé, sanitaire et douche au gymnase Marcel Cau. Un poste
d'épongeage sera ajouté en cas de grosse chaleur.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 5 : Certificat Médical : pour participer à la course il est
impératif de présenter une licence en cours de validité ou un certificat
médical (ou photocopie) de non contre indication à la pratique de la
course à pied en compétition datant de moins d'un an.

ARTICLE 6 : Inscription : Par courrier avant le 18/09/2019
Le jour de l'épreuve : Salle de Sport M. CAU, à partir de 15 h.
Clôture des inscriptions à 16h40.

ARTICLE 7 : Retrait des dossards : Salle de Sport M. CAU, à partir
de 15h.

ARTICLE 8 : Récompenses : à partir de 18h30 - Présence
indispensable pour la remise des lots et pour le tirage au sort.

ARTICLE 9 : Résultats.
Sur internet : www.kms.fr

Nombreux lots de valeurs.

Nombre de participants limité à 650.